



**FORMATION
OBLIGATOIRE**

TARIF :
PAR PERSONNE
520 € HT
624 € TTC

INTERVENANTS
Spécialisés dans la
réglementation du
spectacle vivant CHR

METHODE
Pédagogie active et
participative :
plénières interactives,
analyses de cas.



FORMATION RÉDUITE À LA SÉCURITÉ DES SPECTACLES

POUR CHR DE CATÉGORIE 5 TYPE L, N ET O

PUBLIC : Cette formation concerne tout établissement CHR précités souhaitant organiser plus de 6 représentations par an. Son objectif est de former les stagiaires à la sécurité des spectacles et de les sensibiliser à leurs obligations sociales en tant qu'exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

(article 8 Arrêté du 21 septembre 2015)

PRE REQUIS :

Cette formation est un prérequis pour la délivrance d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants de première catégorie. En outre, la délivrance de cette licence est également soumise aux conditions suivantes :

- être propriétaire, locataire ou titulaire d'un titre d'occupation du lieu de spectacle qui fait l'objet de l'exploitation (bail, convention de mise à disposition, ...);

(article R7122-3 du code du travail)

- être majeur ; être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou justifier dans le domaine du spectacle d'une expérience professionnelle d'un an au moins (artiste, technicien, administratif...) ou d'une formation professionnelle de cinq cents heures au moins, justifier de la capacité juridique d'exercer une activité commerciale.

(article R7122-2 du Code du travail)

A l'issue de cette formation les participants seront capables de :

- 1° Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- 2° Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacle ne pouvant accueillir plus de 200 personnes au titre du public.
- 3° Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public
- 4° Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et sécurité au travail
- 5° Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes

(Art. 8 Arrêté du 21 septembre 2015)

FORMATION 2 JOURS CONSÉCUTIFS - 14 heures

INTER (À PARTIR DE 8 STAGIAIRES) ET INTRA ENTREPRISES

REGLEMENTATION INCENDIE DES ERP SPÉCIFIQUE AUX LIEUX DE SPECTACLES

LA GESTION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

LE CADRE LEGAL RELATIF À L'ORGANISATION DE SPECTACLES VIVANTS

LA PLATEFORME NATIONALE DES CAFÉS CULTURE

LES REGLES DU DROIT DU TRAVAIL

LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

VALIDATION DE LA FORMATION : Contrôle des connaissances. Remise d'une attestation de formation.

INSCRIPTION à titre professionnel à titre privé

Formation réduite à la sécurité des spectacles – CHR Type L, N, O 5ème catégorie 2 jours consécutifs – 14 heures – Arrêté du 21 septembre 2015

L'inscription sera ferme et définitive dès réception de votre règlement complet de 520 € HT (624 € TTC) à l'ordre d'UMIH FORMATION

Date : _____ Lieu : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT

Mme Mlle M.

Nom de naissance * : _____ Nom d'usage * : _____

Prénoms * : _____ Date de naissance *(majorité requise) : ____/____/____

Adresse de résidence * : _____

Code postal * : _____ Localité * : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Je souhaite avoir plus d'informations promotionnelles concernant **UMIH FORMATION** : OUI NON

Statut du participant (hors particulier, à titre privé) :

Travailleur non salarié Demandeur d'emploi Salarié Agent public

Prise en charge : oui non Organisme de prise en charge * : _____

* Si prise en charge POLE EMPLOI → N° IDENTIFIANT POLE EMPLOI : _____

Je déclare suivre la présente formation réduite à la sécurité des spectacles en vue de l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants de 1^{ère} catégorie pour l'exploitation d'un ERP du type et de la catégorie qui suit : *

Type et catégorie de l'établissement recevant du public (ERP) concerné :

cochez la case correspondante :	Nature de l'exploitation	Type	Catégorie	Capacité d'accueil
<input type="checkbox"/>	Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret	L	5 ^{ème}	
<input type="checkbox"/>	Restaurant et débit de boisson	N	5 ^{ème}	
<input type="checkbox"/>	Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme	O	5 ^{ème}	

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, POUR LA CONVENTION ET LA FACTURATION, merci de bien vouloir compléter ces renseignements

Nom de l'entreprise : _____

Activité : _____

Adresse : _____

N° SIRET : _____ Code NAF : _____ Nombre de salariés : _____

Nom / prénom du responsable de formation : _____

Personne en charge du dossier _____

Tél. : _____ Fax : _____ Email : _____ @

M.....

- reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui lui ont été remises avec le bulletin d'inscription
- certifie l'exactitude des mentions ci-dessus rapportées
- s'engage à participer à la totalité de la formation et au contrôle de connaissances
- certifie être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou justifier à l'appui de ma demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants d'une expérience professionnelle d'un an ou d'une formation professionnelle de 500 heures au moins dans le domaine du spectacle
- certifie de la capacité juridique d'exercer une activité commerciale

Fait le :

Lu et approuvé (en manuscrit)

Signature du stagiaire

à :

Signature obligatoire du responsable ou directeur de l'établissement et cachet

Le règlement intérieur est consultable à tout moment sur le site Internet d'UMIH Formation.

* Champs obligatoires